

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

ADEME n° : 2625E0496888G
établi le : 20/02/2026
valable jusqu'au : 19/02/2036

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



DARTEVELLE
DIAGNOSTIC IMMOBILIER

dossier n° : 2026-01-27-SYNDICAT-DES-COPROPRIETAIRES-

adresse : 2A Place Authier 25370 METABIEF

type de bien : Appartement

année de construction : 1972

surface de référence : 40.59m²

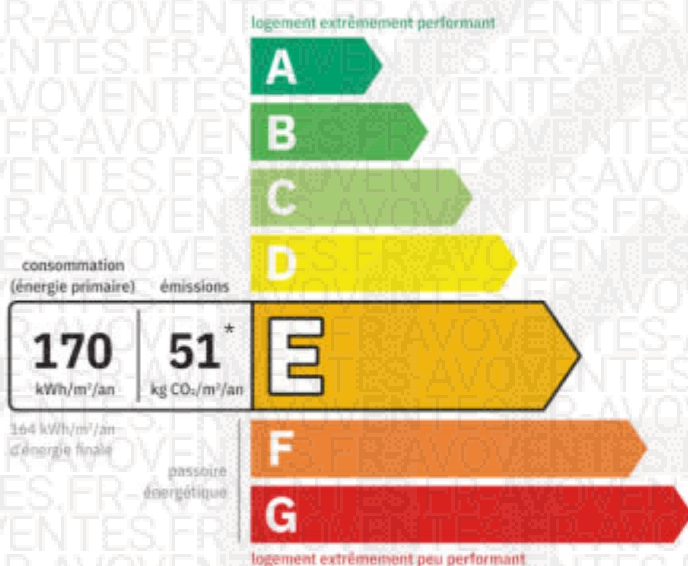
étage : Rez de chaussée

porte : A1

lot n° : 215 / 195

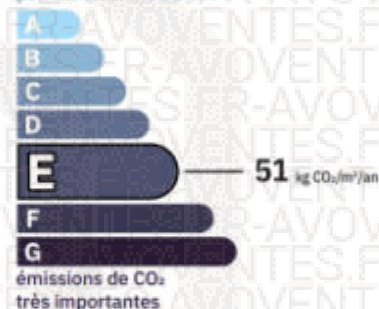
propriétaire : CAVOVENTES.FR

Performance énergétique et climatique



* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 2070 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 10725 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) O_AppartCollectif



entre **870€** et **1200€** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur

DARTEVELLE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

28 Grande Rue,
25000 BESANCON

N° SIRET : 92908341800012

tel : 03 81 50 62 14

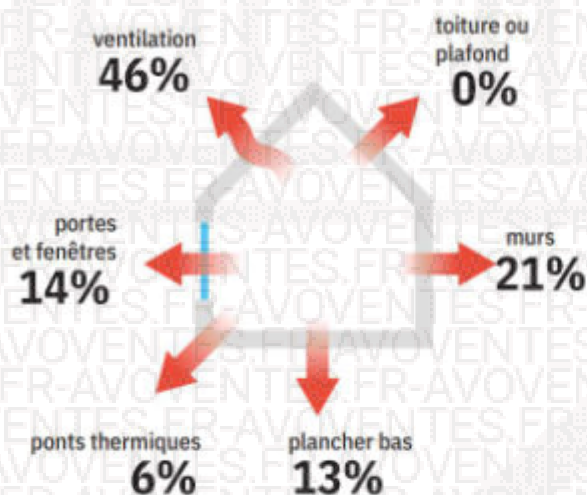
email : ddi-bfc.fr

n° de certification : ICERT

org.de certification : CPDI2648

* L'attribution du diagnostic de performance énergétique (DPE) est soumise à la protection des données (RGPD). L'ADEME vous informe que ses données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles pour les gaz de combustion, les gaz fluorés et les gaz à effet de serre. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE, vous pouvez d'un côté, l'effacement de ces données, l'effacement de la base de données de ces données. Si vous souhaitez faire savoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Comment réduire ma facture d'énergie ? ».

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



Ventilation naturelle par conduit

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorent le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie sur les caractéristiques de votre logement (la localité prise en compte)

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de système de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux



géothermie

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	 répartition des dépenses
 chauffage	 fioul	4219 (4219 é.f.)	entre 530€ et 720€	 60%
 eau chaude sanitaire	 fioul	2226 (2226 é.f.)	entre 280€ et 380€	 32%
 refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
 éclairage	 électricité	143 (75 é.f.)	entre 20€ et 30€	3%
 auxiliaire	 électricité	314 (165 é.f.)	entre 40€ et 70€	5%
énergie totale pour les usages recensés :		6 902 kWh (6 685 kWh é.f.)	entre 870€ et 1 200 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 67ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

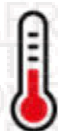
* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -24% sur votre facture **soit -153€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

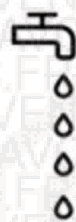
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation,
température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 67ℓ/jour
d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ

28ℓ consommés en moins par jour,
c'est -38% sur votre facture **soit -125€ par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs Nord Ouest en béton banché donnant sur halls d'entrée avec portes d'accès avec fermetures automatique, non isolé Murs Nord Est en béton banché donnant sur l'extérieur, avec isolation intérieure	insuffisante
 plancher bas	Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur sous-sol non chauffé, avec isolation extérieure	très bonne
 toiture/plafond	Pas de plafond déperditif	très bonne
 portes et fenêtre	Portes toute menuiserie opaque pleine isolée Fenêtres battantes pvc, double vitrage et volets roulants bois (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$)	bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation de chauffage seul classique (système collectif) Chaudière Fioul standard (Année: 2004, Energie: Fioul) Emetteur(s): Radiateur
 pilotage	Générateur sans régulation par pièce, Equipement : central collectif, Système : radiateur / convecteur
 eau chaude sanitaire	Production liée à la chaudière Fioul installé en 2004, bouclé, de type instantané (système collectif isolé sans tracage)
 climatisation	
 ventilation	Ventilation naturelle par conduit

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements sont essentiels.

	type d'entretien
 ventilation	Aérer les pièces 5 minutes par jour, fenêtres grandes ouvertes.
 chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit.
 radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.
 circuit de chauffage	Faire désembouer le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires.
 isolation	Faire vérifier les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 5510 à 7470€

lot	description	performance recommandée
 murs	label Effinergie : ITE R ≥ 4.5 pour tout type d'isolation	
 plancher bas	Isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert avec un matériau ayant un $R \geq 5.0$ m ² K/W	$R \geq 5.0$ m ² K/W
 portes et fenêtres	Installation de fenêtres triple vitrage VPE 4/20/4 avec remplissage Argon et retour d'isolant	
 ventilation	Installation d'une VMC Hygro B	

2

Les travaux à envisager montant estimé : 7650 à 10350€

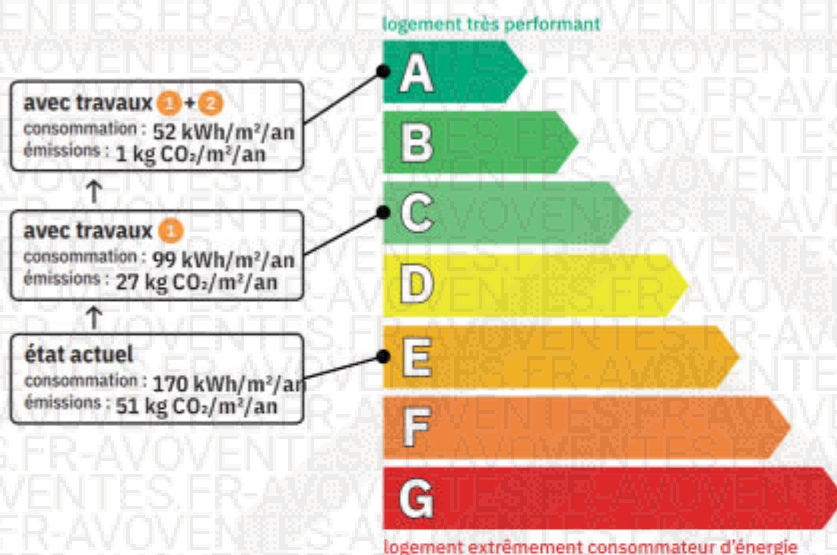
lot	description	performance recommandée
 chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Eau double service instantané avec robinet thermostatique (SCOP = 3.5) et réseau de distribution isolé	SCOP = 3.5

Commentaires :

Aucun commentaire utile sur les recommandations

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

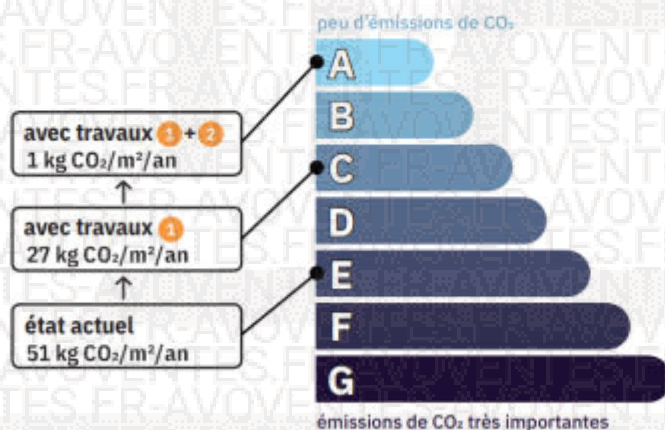
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT,

référence du logiciel validé : WinDPE v3

référence du DPE : 2026-01-27-SYNDICAT-DES-COPROPRIETAIRES-LAMY-DIAL

date de visite du bien : 27/01/2026

invariant fiscal du logement : Non communiqué

référence de la parcelle cadastrale : AI 12

méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 2025.11.1.0)

numéro d'immatriculation de la copropriété : Non communiqué

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

→ notices des équipements

→ plan

→ permis de construire

→ ppt

La surface de référence d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

Pour réaliser ce DPE la méthode utilisée est : Calcul de la Consommation Conventionnelle des logements. Les différences entre les consommations estimées et les consommations réelles qui peuvent apparaître, peuvent être expliquées par l'usage du logement (voir explication en page 3 du DPE). Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats. Il peut y avoir un écart avec la consommation réelle suivant les habitudes des occupants, les calculs sont basés sur un scénario d'utilisation conventionnelle, différent du scénario d'utilisation réelle (météo, horaires d'occupation, température de consigne, température homogène dans toutes les zones du bien, apports internes, logement mitoyen pas chauffés, prise de douche ou de bains ...)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	📍 Observé/mesuré	25370
altitude	📶 données en ligne	<= 400
type de bien	📍 Observé / mesuré	Appartement en immeuble collectif
année de construction	≈ Estimé	1972
période de construction	≈ Estimé	De 1948 à 1974
surface de référence du bien	📍 Observé / mesuré	40.59m²
surface de l'immeuble	📍 Observé / mesuré	4409m²
nombre de niveaux	📍 Observé / mesuré	1
hauteur moyenne sous plafond	📍 Observé / mesuré	2.50m

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

plancher bas 1	référence pour les ponts thermiques		Plancher bas 1
	surface	🔍 Observé/mesuré	40.59
	type	🔍 Observé/mesuré	Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Oui
	type isolation	🔍 Observé/mesuré	ITE
	épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	5
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	🔍 Observé/mesuré	149.36
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Sous-sol non chauffé
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
mur 1	référence pour les ponts thermiques		Mur 1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	9.44
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	7.76 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en béton banché
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	20 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Ouest
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Halls d'entrée avec portes d'accès avec fermetures automatique
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	16.4724
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	20.35
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.55
mur 2	référence pour les ponts thermiques		Mur 2
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	16.34
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	12.34 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en béton banché
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	20 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Oui
	type isolation	❌ Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	8
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord Est
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

porte 1 (Porte sur Mur 1)	référence pour les ponts thermiques		Porte 1
	nombre	☞ Observé/mesuré	1
	surface	☞ Observé/mesuré	1.68
	type	☞ Observé/mesuré	Porte toute menuiserie opaque pleine isolée
	largeur du dormant	☞ Observé/mesuré	5
	localisation	☞ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	☞ Observé/mesuré	Sans retour
	étanchéité	☞ Observé/mesuré	Présence de joint
	mur affilié	☞ Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en béton banché
	type de local non chauffé	☞ Observé/mesuré	Halls d'entrée avec portes d'accès avec fermetures automatique
	surface Aiu	☞ Observé/mesuré	16.4724
	isolation Aiu	☞ Observé/mesuré	Non
	surface Aue	☞ Observé/mesuré	20.35
	isolation Aue	☞ Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.55
fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 2)	référence pour les ponts thermiques		Fenêtre 1
	nombre	☞ Observé/mesuré	2
	surface	☞ Observé/mesuré	2.00
	type	☞ Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	☞ Observé/mesuré	5
	localisation	☞ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	☞ Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	☞ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	☞ Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	☞ Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	☞ Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	☞ Observé/mesuré	12
	remplissage	☞ Observé/mesuré	Air sec
	type de volets	☞ Observé/mesuré	Volets roulants bois (épaisseur tablier =< 12mm)
	protection solaire	☞ Observé/mesuré	Présence de protection solaire autre que des volets
	orientation	☞ Observé/mesuré	Nord Est
	type de masques proches	☞ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	☞ Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	☞ Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en béton banché
	donnant sur	☞ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
pont thermique 1	type de liaison	☞ Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher bas 1
	Longueur	☞ Observé/mesuré	6.46
pont thermique 2	type de liaison	☞ Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 1
	Longueur	☞ Observé/mesuré	11.64

enveloppe (suite)

système de ventilation 1	Type	Observé/mesuré	Ventilation naturelle par conduit	
	Année d'installation	Valeur par défaut	1972	
	façade exposées	Observé / mesuré	plusieurs	
	type d'installation	Observé/mesuré	Installation de chauffage seul classique	
	surface chauffée	Observé/mesuré	40.59	
	générateur type	Observé/mesuré	Chaudière Fioul standard	
	energie	Observé/mesuré	Fioul	
	température distribution	Observé/mesuré	Haute/Autre émetteurs avant 1981	
	générateur année installation	Valeur par défaut	2004	
	Pn saisi	Valeur par défaut	570	
	systèmes de chauffage / Installation 1	régulation	Observé/mesuré	Oui
		régulation installation type		Radiateur eau chaude bitube sans robinet thermostatique
émetteur type		Observé/mesuré	Radiateur	
émetteur année installation		Valeur par défaut	1972	
distribution type		Observé/mesuré	Collectif eau chaude Haute température (=>65°) isolé	
numéro d'intermittence			1	
émetteur		Observé/mesuré	Principal	
fonctionnement ecs		Observé/mesuré	Mixte	
ventilateur			Présence	
nombre de niveau chauffé		Observé/mesuré	1	
pilotage 1		numéro		1
		équipement	Observé/mesuré	Central collectif
	chauffage type	Observé/mesuré	Central collectif avec comptage	
	régulation pièce par pièce	Observé/mesuré	Sans	
	système	Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur	
	production type	Observé/mesuré	Production par chaudière fioul mixte	
	installation type	Observé/mesuré	Collectif isolé sans tracage	
	localisation	Observé/mesuré	Hors volume habitable et pièces contiguës	
	volume ballon (L)	Observé/mesuré	0	
	energie	Observé/mesuré	Fioul	
	chaudière type	Observé/mesuré	Standard	
	systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	ventilateur	Observé/mesuré	Présence
ancienneté		Observé/mesuré	2004	
regulation		Observé/mesuré	Oui	
bouclage réseau		Observé/mesuré	Bouclé	
type de production d'ecs		Observé/mesuré	instantanée	
générateur de chauffage associé		Observé/mesuré	Générateur 1	
nombre de niveau		Observé/mesuré	1	
Pn saisi		Observé/mesuré	570	

Fiche technique du logement (suite)

Références réglementaires utilisées (liste non exhaustive)

- Arrêté du 31 mars 2021 relatif au dpe pour les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation en France métropolitaine;
- Arrêté du 31 mars 2021 relatif aux méthodes et procédures applicables au dpe et aux logiciels l'établissant;
- Arrêté du 31 mars 2021 modifiant diverses dispositions relatives au dpe;
- Arrêté du 8 octobre 2021 modifiant la méthode de calcul et les modalités du dpe;
- Arrêté du 25 mars 2024 modifiant les seuils des étiquettes du diagnostic de performance énergétique pour les logements de petites surfaces et actualisant les tarifs annuels de l'énergie;
- Arrêté du 16 juin 2025 modifiant l'arrêté du 31 mars 2021 relatif aux méthodes et procédures applicables au diagnostic de performance énergétique et aux logiciels l'établissant; - Arrêté du 13 août 2025 modifiant le facteur de conversion de l'énergie finale en énergie primaire de l'électricité relatif au diagnostic de performance énergétique;

Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI2648 Version 016



Je soussigné

e que :

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 27/12/2022 - Date d'expiration : 26/12/2029
Audit Énergétique	Audit Énergétique (2) Date d'effet : 17/02/2025 - Date d'expiration : 12/12/2029
DPE tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment (3) Date d'effet : 07/12/2023 - Date d'expiration : 12/12/2029
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (3) Date d'effet : 13/12/2022 - Date d'expiration : 12/12/2029
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 25/03/2024 - Date d'expiration : 24/03/2031
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 21/05/2023 - Date d'expiration : 20/05/2030
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 08/02/2023 - Date d'expiration : 07/02/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 17/02/2025.

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification
(2) Décret n° 2023-1219 du 30 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 136-20-1 du code de la construction et de l'habitation
(3) Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev19